

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

#### Arrêté du 11 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2022 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense

NOR : ARMH2320238A

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-1314 du 12 décembre 2008 modifié relatif à l'emploi de conseiller d'administration de la défense ;

Vu le décret n° 2010-309 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire des corps civils et de certains emplois du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2021-1001 du 29 juillet 2021 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2010 fixant le nombre des emplois de conseiller d'administration de la défense ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2022 modifié fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 2 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé, les mots :

« – chef du département systèmes d'information à la délégation à la transformation et à la performance ministérielles du secrétariat général pour l'administration ; »

sont supprimés.

**Art. 2.** – L'article 3 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé est ainsi complété :

« – chef du département programme 144, finances et prestations au service du pilotage des ressources et de l'influence internationale de la direction générale des relations internationales et de la stratégie. »

**Art. 3.** – L'article 3 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé est ainsi complété :

« – chef du groupement de soutien de la base de défense de Brive-la-Gaillarde au service du commissariat des armées ;

« – directeur du service local du contentieux de Metz au service du commissariat des armées ;

« – chef du bureau du contentieux de la responsabilité à la direction des affaires juridiques. »

**Art. 4.** – Les dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

Les dispositions de l'article 3 du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juillet 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service  
des ressources humaines civiles,  
L. GRAVELAINE*